



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 05 décembre 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Messieurs les conseillers Léo Lepage-St-Amand, Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Odile Roy, Pro-Maire.

Absent : Le maire Réjean Lagacé et Gaëtan Gagné

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy, Pro-Maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Remise des subventions – Accès à la propriété
- 8- Rapport d'audit de conformité - CMQ
- 9- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Honoraires - SNC-Lavalin – (PIACC) Programme à l'intégration - l'adaptation aux changements climatiques
- 11- 2e rang Phase II -Décompte #3
- 12- L'inspection des conduites à - Can-Inspec inc.
- 13- Appel d'offres et mandat service de génie municipal - travaux rue Saint-Jean-Baptiste
- 14- Programmation #4 TECQ 2019-2023
- 15- Élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP),
- 16- 2e rang Phase II - Acquisitions d'emprise de la Coulée Boudreau - Christian Lacasse
- 17- 2e rang Phase II - Acquisitions d'emprise de la Coulée Boudreau – Normand Corneau
- 18- Calendrier des réunions du conseil 2023
- 19- Autorisation pour les traverses de chemins pour le Club de motoneige
- 20- Demande Aide au renouvellement de l'exposition Matamajaw
- 21- Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes
- 22- Le projet : Plaisir d'apprendre... À ta bibliothèque!
- 23- Renouvellement à la FQM
- 24- Demande d'accès à la propriété
- 25- Dons
- 26- Affaires nouvelles
 - 26.1 Panneau de signalisation – Cote du Kempt – Rue Frenette
 - 26.2 Anneau de glace – Parc de la Pointe - non-renouvellement
- 27- Correspondances
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance

2022-12-283

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

M. Sylvain Courty se renseigne sur la possible rue qui semble s'installer près de chez lui, le conseil n'a pas de réponse pour le moment, le projet est à l'étude par les ingénieurs et en attente de la décision.

4- Adoption du procès-verbal du 7 novembre

2022-12-284

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter le procès-verbal du 7 novembre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2022-12-285

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter la liste des comptes au montant de 139 327.62 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

M Daniel Claveau et M. Guylain Raymond font le résumé de leur rapport mensuel.

6.2 Dossiers des élus

- Louis-Marie D'Anjou pour le comité sur l'environnement : pas de réunion
- Denis Viel : La Seigneurie Mon toit pas de réunion;

Pour l'OMH : difficulté à la location, à Ste-Vianney ils ont eu l'autorisation CSHL de louer au prix qu'ils le désirent et nous essayons d'avoir la même possibilité à Causapscal.

- Léo Lepage-St-Amand : Table régionale famille; présentation des travailleurs de rue; nous avons répondu à un sondage de trois questions sur les jeunes pour aider à leur développement.
- Réjean Gagné pour MOD jeunes, avec Gaëtan Gagné ont assisté à une rencontre à la MRC avec les jeunes dans le but des écouter pour leur permettre de réaliser leurs projets.
- Odile Roy pour Faucus ; Le renouvellement de l'exposition se poursuit, le dépôt sera présenté le 16 décembre, la campagne de financement est en cours; Le 150° est en préparation; l'ouverture de la saison 2023 est du 11 juin au 8 octobre; Pour Premières Mémoires : un montant de 190 080 \$ a été remis à la Ville et la saison 2023 est en préparation;
Pour les serres, la charger de projet c'est offert pour venir faire une présentation au conseil en janvier.

6.3 Dossiers MRC

Mme Odile Roy, Pro-Maire, a assisté aux dernières réunions, le PV va suivre et être transféré aux Élus; Mme Odile va être sur le comité pour les premiers répondants et le comité sur les écosites.

7- Remise des subventions – Accès à la propriété

Remis à plus tard

8- Rapport d'audit de conformité – CMQ

Considérant que pour répondre aux exigences de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, nous devons déposer le rapport d'audit de conformité produit par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

En conséquence :

2022-12-286

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité comme demander.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2022-12-287

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'autoriser le paiement de la facture #60784492, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 8 839.29 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Honoraires - SNC-Lavalin – (PIACC) Programme à l'intégration - l'adaptation aux changements climatiques

2022-12-288

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #1633878, des honoraires de la firme SNC-LAVALIN, pour la somme de 19 172.08 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- 2e rang Phase II -Décompte #3

2022-12-289

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le paiement du décompte #3 du projet du 2e Rang Phase 2, au montant de 197 802.84 \$, taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- L'inspection des conduites à - Can-Inspecc inc.

2022-12-290

Considérant la résolution 2022-08-193, octroyant le contrat pour l'inspection des conduites, PACP 2022, à la Firme Can-Inspecc Inc. ;

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture numéro 2689, au montant de 26 727.80 \$, taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Appel d'offres et mandat service de génie municipal - travaux rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant que la Ville de Causapscal et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec doivent réaliser la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste selon l'entente de collaboration no 202272 signée les 9 et 14 septembre dernier par les deux parties ;

Considérant que la Ville de Causapscal agit à titre de gestionnaire de projet et est ainsi responsable d'effectuer le lancement de l'appel d'offres des travaux de construction ;

2022-12-291

En conséquence,

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

1. D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
2. De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation du lancement de l'appel d'offres sur le SEAO;
3. De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour l'accompagnement de la Ville tout au long de la réalisation des travaux;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Programmation #4 TECQ 2019-2023

Attendu que la Ville de Causapscal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Causapscal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-12-292

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou que :

- 1) La Ville de Causapscal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2) La Ville de Causapscal s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 3) La Ville de Causapscal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4) La Ville de Causapscal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- 5) La Ville de Causapscal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.
- 6) La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- Élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Causapscal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Causapscal désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

2022-12-293

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

- 1) **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2) **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- 3) **QUE** le directeur général soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- 2e rang Phase II - Acquisitions d'emprise de la Coulée Boudreau - Christian Lacasse

Considérant que le projet de reconstruction de la route du Rg 2 phase 2, secteur de la Coulée Boudreau, incluent des travaux hors de l'emprise actuelle;

Considérant le projet d'entente de réalisation de travaux, sur les lots #4 809 507 et 4 809 514, présenter par le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia;

Considérant que le propriétaire de ces lots, Monsieur Christian Lacasse, domicilié au 113, Rue St-Pierre Est, Val-Brillant, a accepté et signé l'entente avec la Ville de Causapscal;

2022-12-294

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

- 1) Que la Ville de Causapscal entérine l'entente intervenue entre les partis et d'en assumer les contreparties;
- 2) D'assumer tous les frais liés à l'arpentage, la confection et la publication de l'acte notarié;
- 3) D'autoriser le Maire et le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous autres documents légaux donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- 2e rang Phase II - Acquisitions d'emprise de la Coulée Boudreau – Normand Corneau

Considérant que le projet de reconstruction de la route du Rg 2 phase 2, secteur de la Coulée Boudreau, incluent des travaux hors de l'emprise actuelle;

Considérant la résolution 2021-08-205 autorisant les démarches pour en arriver à une entente négociée, pour l'acquisition de parcelles de terrains;

Considérant le projet d'entente de réalisation de travaux, sur les lots #4 809 503 et 4 809 513, présenter par le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia;

Considérant que le propriétaire de ces lots, Monsieur Normand Corneau, domicilié au 900, 3e Rang, Sainte-Justine de Newton à accepter et signer l'entente avec la Ville de Causapscal;

2022-12-295

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

- 4) Que la Ville de Causapscal entérine l'entente intervenue entre les partis et d'en assumer les contreparties;
- 5) D'assumer tous les frais liés à l'arpentage, la confection et la publication de l'acte notarié;
- 6) D'autoriser le Maire et le Directeur général de la Ville de Causapscal à signer tous autres documents légaux donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Calendrier des réunions du conseil 2023

2022-12-296

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le calendrier des séances régulières de conseil de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2023;

11 - Janvier, 06 - Février, 06 - Mars, 03 - Avril, 01 - Mai, 05 - Juin, 03 - Juillet,

07 - Aout, 05 - Septembre, 10 - octobre, 06 - Novembre, 04 et 18 décembre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- Autorisation pour les traverses de chemins pour le Club de motoneige

Considérant que la Ville de Causapscal désire favoriser les sports d'hiver comme la pratique de la motoneige, qui représente un important volet touristique de notre région;

Considérant que le Club de Motoneige La Coulée verte est un partenaire diligent et considéré dans le domaine depuis des années;

Considérant que la Ville de Causapscal autorise les traverses de routes pour motoneige, sur son territoire, dont l'entretien, la signalisation et la conformité aux normes de sécurité, sont la responsabilité du Club de Motoneige La Coulée verte;

Considérant que la Ville de Causapscal a fait l'analyse des risques que représente l'usage des traverses autorisées sur son territoire;

2022-12-297

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'appuyer et d'autoriser le Club de Motoneige La Coulée verte, de faire une demande de circulation et de subvention, dans le but d'utiliser les traverses de motoneige suivantes sur le territoire de la Ville de Causapscal :

1. Route 132 Est et Ouest
2. Rue de la Fabrique vers la rue Blanchard
3. Rue Frenette (Chemin Kempt)
4. Route Guay
5. Route du Petit Rang 2
6. Route du Rang 2
7. Route Ferdinand Heppel
8. Pont Plante
9. Route Matalik vers Albertville
10. Rang A
11. Rang 4

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Demande Aide au renouvellement de l'exposition Matamajaw

Considérant le lien existant entre la Ville de Causapscal et le site de MATAMAJAW;

Considérant que la Ville de Causapscal à intérêt la réussite du développement du musée Matamajaw;

Considérant le travail fait dans les dernières années pour développer et relancer le site;

2022-12-298

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné; d'autoriser la participation financière de la Ville de Causapscal, pour un montant de 10 000\$, pour le renouvellement de l'exposition permanente du musée, et ainsi accéder au plan de commandite « Les fondateurs » offrant la plus grande part de contre partis.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- Fond de visibilité-Vents du Kempt - identification des organismes

Attendu qu'Énergie éolienne Vents du Kempt informe la ville de Causapscal que le Fonds de visibilité pour l'année d'exploitation 2022 sera disponible qu'en fin d'année;

Attendu que ce montant est dû en vertu de l'entente de contributions volontaires, et plus spécifiquement en vertu de l'article 1.4 concernant le Fonds de visibilité;

Attendu que la Ville de Causapscal reçoit la demande du centre Éclosion pour un projet de connexion WEB pour l'édifice du Collège Cossette ou à lieu leur FORET MAGIQUE;

Attendu que la Ville de Causapscal reçoit la demande de L'AJC pour de l'Aide à leurs activités 2022;

Attendu que la Ville de Causapscal reçoit une demande du Projet Premières Mémoires;

2022-12-299

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la Ville de Causapscal s'engage à réserver un montant, provenant de l'entente de contributions volontaires du Fonds de visibilité de Vent du Kempt de :

1. 4000\$ pour le Centre Éclosion dans le cadre de la connexion au Web du Collège Cossette, à l'adresse suivante;
Centre Éclosion, A/S Célyne Raymond,
63, St-Jacques Sud, Causapscal, (Québec), G0J 1J0
2. 5000\$ pour l'AJC pour répondre à leurs besoins pour leur activité 2022 à l'adresse suivante;
Centre Éclosion, A/S Célyne Raymond,
63, St-Jacques Sud, Causapscal, (Québec), G0J 1J0
3. 3801.34\$ pour la commission de développement de la Ville, pour le projet « Premières Mémoires », à l'adresse suivante :
Commission de développement de Causapscal (CDC)
A/S Hélène D'Aoust, 128 rue D'Anjou, Causapscal, G0J 1J0,

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère

Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- Le projet : Plaisir d'apprendre... À ta bibliothèque!

Considérant les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres;

2022-12-300

Considérant que l'objectif est de développer le plaisir d'apprendre chez les jeunes; Monsieur le conseiller Denis Viel, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'appuyer le projet « Plaisir d'apprendre... à ta bibliothèque! », et d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Ville de Causapscal et la Corporation de développement communautaire de la Vallée de la Matapédia.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- Renouvellement à la FQM

2022-12-301

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- Demande d'accès à la propriété

Considérant la demande d'accès à la propriété de M. Dérick Michaud, du 166 rue Tremblay à Causapscal, signer le 13 octobre 2022, pour la maison construite dont le permis « COL190296 » a été délivré le 17 octobre 2019;

Considérant l'article 2, du Règlement 244-19 qui encadre le programme d'accès à la propriété :

Tout premier propriétaire d'une nouvelle construction domiciliaire est admis à la subvention décrite ci-dessus aux conditions suivantes:

A) Que l'immeuble soit parachevé avant la fin de l'année de construction;

B) Que le niveau de parachèvement soit suffisant pour qu'elle soit jugée habitable et habité dans la première année, débutant à l'obtention du permis de construction;

2022-12-302

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de refuser la demande d'accès à la propriété de M. Dérick Michaud pour la raison du non-respect des règles d'attribution.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25- Dons

Pas de Dons

26- Affaires nouvelles

26.1 Panneau de signalisation – Cote du Kemppt – Rue Frenette

Considérant que le conseil de la ville de Causapscal est à l'écoute des besoins des citoyens, principalement lorsqu'il s'agit de besoins liés à la sécurité de l'ensemble de la collectivité;

Considérant que l'inclinaison de la pente de la rue Frenette, à plus de 10 %, qui vient intercepter la route 132 à l'intérieur d'une courbe et à proximité du pont sur la rivière Causapscal. Ce site fut à quelques reprises le site d'incidents, impliquant bien souvent des camions lourds ;

Considérant que depuis les dernières années, le nombre de véhicules routiers lourds qui utilise les axes routiers de la Ville de Causapscal est toujours plus important;

Considérant que des ententes avec les transporteurs locaux sont conclues pour minimiser les risques d'accident dans cette route;

Considérant que de plus en plus de transporteurs étrangers empruntent cette route sans être conscients du danger;

2022-12-303

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel de :

Déposer une demande au Ministère du Transport (MTQ) pour sécuriser la circulation lourde dans la rue Frenette en installant un panneau avec signal lumineux, avertissant du danger lors de précipitation et d'accumulation au sol;
D'autoriser le directeur général de la Ville de Causapscal de déposer cette demande à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.2 Anneau de glace – Parc de la Pointe - non-renouvellement

Considérant que l'anneau de glace, monté dans le Parc de la Pointe durant la pandémie, était installé pour donner suite à l'obligation de fermer l'aréna;

Considérant que l’an dernier peu de personnes se sont servies de cette installation;

Considérant que cet anneau de glace demande du personnel supplémentaire à sa réalisation et son maintien;

Considérant que maintenant l’aréna est de nouveau accessible pour les patineurs;

2022-12-304

Monsieur le conseiller Louis-Marie D’Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de ne pas fournir ce service pour l’hiver 2022-23.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Louis-Marie D’Anjou vote pour, Conseillère Odile Roy agit comme Pro-Maire, Le Maire Réjean Lagacé et Conseiller Gaëtan Gagné sont absents.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

27 Correspondance

La correspondance est lue.

28 Période de questions

Paul-André Couture : à quand le début des travaux de réfection de la Rue St-Jean-Baptiste; s’il y a des soumissions conformes, au printemps 2023.

29 Levée de la séance

2022-12-305

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Pro-Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier